

THEUS & LACOSTE

NOTAIRES

Notaires salariés :
Me Laura BUTTY
Me Ingrid GUERIN

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

34, PLACE DES PRÊCHEURS
13100 AIX-EN-PROVENCE

TÉLÉPHONE 04 42 23 14 70 +
MAIL : theus.lacoste@notaires.fr

PARKINGS BELLEGARDE ET CARNOT

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Lilian LACOSTE Notaire associé soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « François THEUS et Lilian LACOSTE – Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence d'AIX EN PROVENCE, le 13 janvier 2021 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Jean Claude Prosper **CORCIA**, retraité, et Madame Geneviève Pierrette Augustine **ARNAUD**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VENTABREN (13122) Les Vignes Longues 1177 avenue Victor Hugo.

Monsieur est né à ORAN (ALGERIE), le 2 mars 1940,
Madame est née à VOIRON (38500), le 3 janvier 1942.

Monsieur Laurent André Pierre **CORCIA**, cadre EDF, époux de Madame Catherine **VOGLIMACCI**, demeurant à REYRIEUX (01600) 264 rue de Cornu.

Né à VOIRON (38500), le 9 décembre 1968.

Au profit de :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 30000000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), Le Clos des Chanterelles 251 rue du Romarin BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Quotités acquises :

La société dénommée SAS HECTARE acquiert la pleine propriété du **BIEN** objet de la vente.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A VENTABREN (BOUCHES-DU-RHÔNE) 13122 Quartier de Vigne Longue Basse,
Diverses parcelles de terre
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AK	217	VIGNE LONGUE BASSE	00 ha 09 a 32 ca
AK	218	VIGNE LONGUE BASSE	00 ha 10 a 87 ca
AK	219	VIGNE LONGUE BASSE	00 ha 14 a 44 ca
AK	220	VIGNE LONGUE BASSE	00 ha 10 a 50 ca
AK	222	VIGNE LONGUE BASSE	00 ha 05 a 04 ca
AK	223	VIGNE LONGUE BASSE	00 ha 01 a 86 ca
AK	224	VIGNE LONGUE BASSE	00 ha 02 a 18 ca

Total surface : 00 ha 54 a 21 ca

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÉGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ.
Depuis le 1^{er} janvier 2013, la réglementation interdit aux notaires d'accepter ou d'établir des chèques pour des montants supérieurs à 3.000 €. Seuls les virements sont désormais autorisés.
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS C.D.C. N° 40031 00001 0000167 551 V 31
(Adresse S.W.I.F.T. : CDCG FR PP – Trésor Public 2, avenue Malherbe 13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1)

En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante (site internet) :
<https://mediateur-notariat.notaires.fr>

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

PRIX

La présente vente est conclue moyennant le prix de **UN MILLION CENT MILLE EUROS (1 100 000,00 EUR)**.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A AIX EN PROVENCE (Bouches du Rhône)
LE 13 JANVIER 2021**

